PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
SAINTE-MARIE

Objet : Règlement numéro 439-11-2023

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par la soussignée, madame Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Nouvelle-Beauce, **qu'à la séance ordinaire du 22 novembre 2023**, il a été adopté le règlement numéro 439-11-2023 **« Règlement relatif à la rémunération du préfet et des membres du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce – Abrogation du règlement numéro 388-12-2018 »**.

Ledit règlement est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC au, 280, boulevard Vachon Nord, Sainte-Marie, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC de La Nouvelle-Beauce durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au https://www.nouvellebeauce.com/a-propos-de-la-mrc/avis-publics/.

Donné à Sainte-Marie, le 23 novembre 2023.

Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière

280, boulevard Vachon Nord, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E OH2

Téléphone : **418 387-3444**
Télécopieur : 418 387-7060

nouvellebeauce.com

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Michel Lefebvre, de la municipalité de Scott, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé selon les modalités de publication de la municipalité, le 28 jour de novembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 jour de novembre 2023.